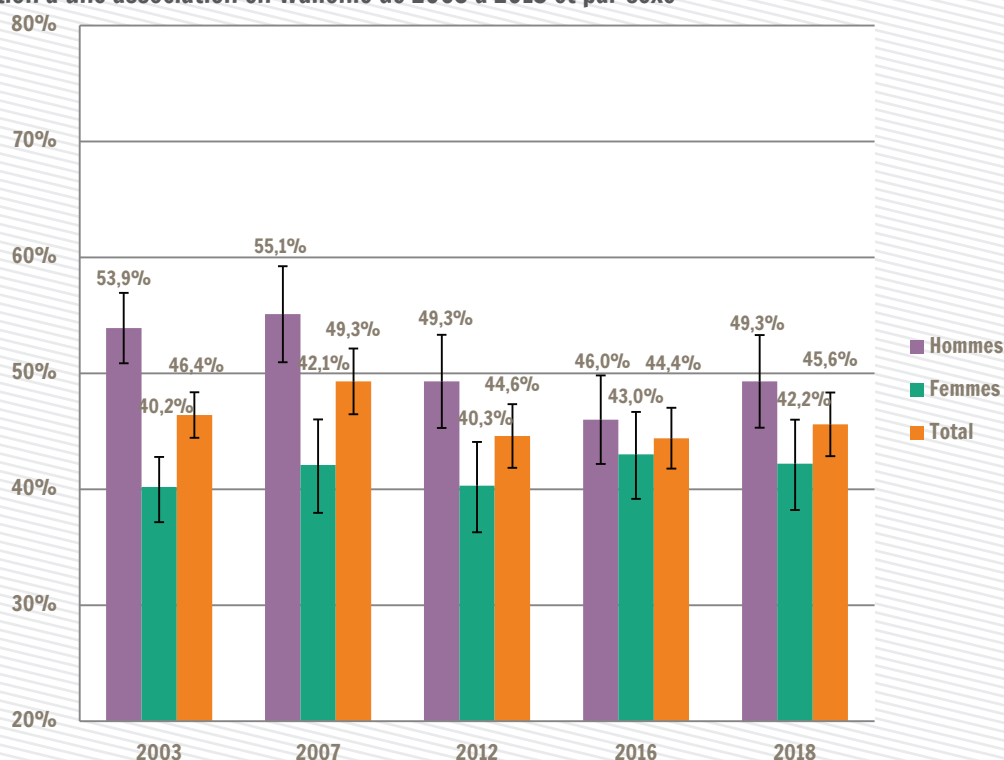


Taux d'affiliation à une association

45,6%

En Wallonie, environ 45,6 % de la population est membre d'au moins une association quel que soit le type (culturel, sportif, de solidarité, éducatif, ...)¹

Taux d'affiliation à une association en Wallonie de 2003 à 2018 et par sexe



Sources : Baromètre social de la Wallonie (BSW), enquête IWEPS ; Calculs : IWEPS

NB : Les intervalles de confiance indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon et de la valeur du taux.

En 2018, le taux d'affiliation à une association en Wallonie est de 45,6 % pour la population totale de 18 ans et plus. Ce taux est légèrement plus élevé chez les hommes (49,3 %) que chez les femmes (42,2 %). De plus, cette différence entre les sexes est significative puisqu'elle dépasse la marge d'erreur liée à l'échantillonnage de l'enquête.

Au cours des 15 dernières années et pour la population totale, le taux d'affiliation est stable puisqu'il varie de 46,4 % en 2003 à 45,6 % en 2018. Les fluctuations que l'on observe entre chacune des vagues de l'enquête BSW (2003, 2007, 2012, ...) sont, elles, toujours comprises dans la marge d'erreur. Le taux relativement important des personnes étant affiliées à au moins une association, et la stabilité de ce taux au cours du temps, témoignent de l'importance structurante du milieu associatif dans la société belge et plus particulièrement en Wallonie.

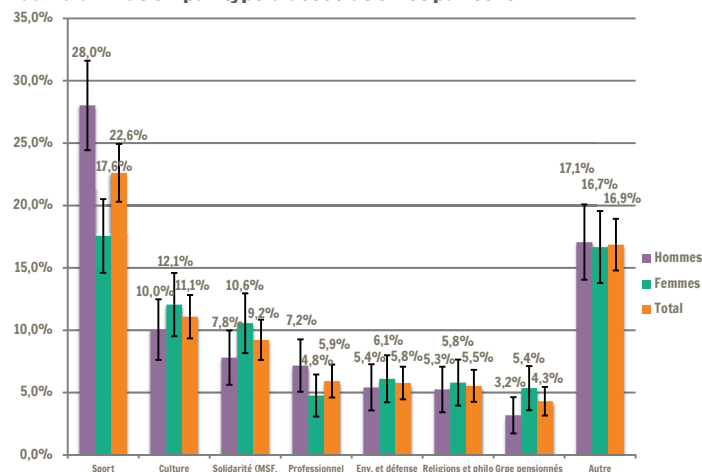
La comparaison du taux d'affiliation à une association entre les hommes et les femmes au cours du temps révèle des phénomènes un peu différents. Chez les hommes, le taux d'affiliation était un peu plus élevé en 2003 (53,9 %) et en 2007 (55,1 %) alors qu'il a baissé en 2012 (49,3 %) pour se stabiliser depuis. Chez les femmes, par contre, le taux d'affiliation est resté relativement constant au cours des 15 dernières années, avec un taux de 40,2 % en 2003 et de 42,2 % en 2018 mais cette variation reste comprise dans la marge d'erreur.

Au final, la réduction d'écart entre les hommes et les femmes au cours des 15 dernières années est donc liée à une baisse du taux chez les hommes à partir de 2012, et non à une augmentation du taux chez les femmes.

¹ L'affiliation syndicale n'est pas prise en compte dans ce taux

Taux d'affiliation à une association

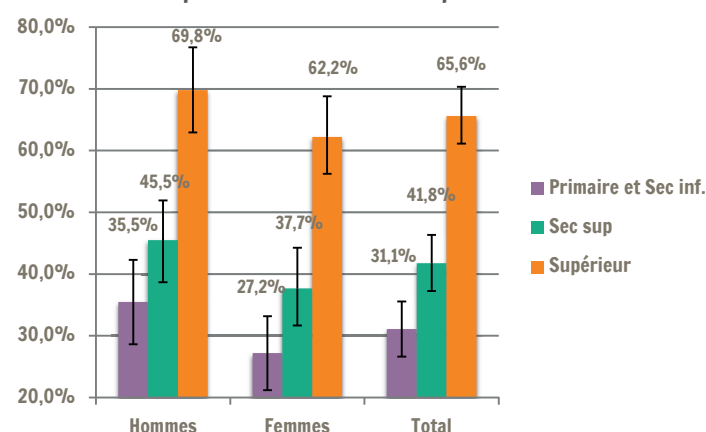
Taux d'affiliation par type d'association et par sexe



Les associations sportives rencontrent le plus fort taux d'affiliation, puisque près d'une personne sur quatre (22,6 %) est membre d'une association de ce type. Viennent ensuite les associations culturelles (11,1 %), les associations de solidarité (9,2 %), les associations professionnelles (5,9 %), ... Concernant la répartition hommes/femmes, les hommes sont plus affiliés à une association sportive que les femmes et un peu plus à une association professionnelle. Les femmes, quant à elles, sont un peu plus affiliées à une association culturelle ou une association de solidarité.

Sources : Baromètre social de la Wallonie (BSW), enquête IWEPS ; Calculs : IWEPS

Taux d'affiliation par niveau d'éducation et par sexe



Le niveau d'éducation exerce clairement un effet sur le taux d'affiliation. Les personnes qui ont un niveau d'éducation supérieur (universitaire ou non-universitaire) sont 65,6 % à être affiliées à au moins une association alors que celles qui ont un niveau secondaire ne sont que 41,8 % et celles qui ont niveau primaire ou secondaire inférieur ne sont que 31,1 %. L'importance du niveau d'éducation s'observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes avec globalement des taux légèrement supérieurs pour les hommes, quel que soit le niveau d'éducation.

Sources : Baromètre social de la Wallonie (BSW), enquête IWEPS ; Calculs : IWEPS

NB : Les intervalles de confiance indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon ou du sous-échantillon et de l'effectif.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent du Baromètre social de la Wallonie (BSW) qui est une enquête réalisée périodiquement par l'IWEPS.

Le taux d'affiliation est calculé à partir de la question « Êtes-vous membre de l'une de ces associations ou clubs suivants ? » [1. Culturels, artistiques 2. Sportifs 3. Religieux ou philosophiques 4. Mouvements de jeunesse [...] 13. Autres]. Le taux est calculé en agrégeant les réponses positives à l'une de ces catégories d'associations. Une affiliation peut être simple ou multiple. L'affiliation à un syndicat n'est quant à elle pas prise en compte dans le calcul de ce taux.

Pertinence et limites

L'avantage du Baromètre social de la Wallonie pour le calcul de ce taux réside dans la taille de son échantillon. Comparativement à d'autres enquêtes nationales ou internationales pour lesquelles la Wallonie représente un sous-échantillon, le BSW comprend un échantillon d'au moins 1 200 entretiens par vague. De plus, l'IWEPS s'assure lui-même de la qualité des données récoltées dans cette enquête en face-à-face.

Les limites sont inhérentes à toutes données provenant d'une enquête. Les marges d'erreur varient selon la taille d'échantillon et la valeur du taux. A titre illustratif, un échantillon de 1 300 individus et un taux d'une valeur de 50 % donnent une marge d'erreur d'environ 3 %.